

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du gouvernement ;
- VU le décret n° 2016-753/PRES/PM/MS du 16 août 2016 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Sur proposition du Ministre de la Santé ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 octobre 2016 ;

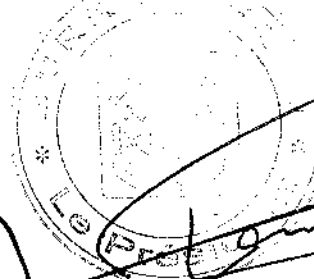
DECRETE

- ARTICLE 1 :** Monsieur Harouna KADIO, Mle 130 478 K, Magistrat, est nommé Conseiller technique en remplacement de Monsieur Souleymane SAWADOGO.
- ARTICLE 2 :** Madame Liliane Marie Aline GOUNABOU, Mle 117 184 C, Pharmacien, est nommée Conseiller technique en remplacement de Monsieur Clotaire NANGA.
- ARTICLE 3 :** Monsieur Ousmane NERE, Mle 49 447 B, Administrateur des hôpitaux, est nommé Conseiller technique en remplacement de Monsieur Siaka BANON.

ARTICLE 4 :

Le Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 10 novembre 2016



Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre

Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de la Santé

Smaïla OUEDRAOGO